### MAIRIE DE PUBLIER Haute-Savoie

Envoyé en préfecture le 02/12/2022 Recu en préfecture le 02/12/2022

Publié le

ID: 074-217402189-20221128-DE2022\_094-DE

# Extrait du registre des délibérations du Conseil Municipal L'an deux mille vingt-deux, le vingt-huit novembre à 19 heures,

le Conseil Municipal de la Commune de PUBLIER dûment convoqué, s'est réuni en session publique ordinaire, à la Salle des Châtaigniers de Publier, sous la présidence de Monsieur Jacques GRANDCHAMP, Maire,

Date de convocation du Conseil Municipal : 21 novembre 2022

Nombre de Conseillers

en exercice : **29** Présents : 23 Votants : 29

**Présents**: Jacques GRANDCHAMP - James WALKER - Christelle GAUDET - Éric GAYDON - Dominique GIRAUD- Pascal EYNARD-MACHET - Georges BARTHE - Sylviane DENIAU - Françoise GROBEL - Robert BARATAY - Bernadette GROBEL - Marie-Claude GIRARDOZ - Nelly DUFFOUR - Valérie MERLE-DARCOURT - Julien-Marc MEYNET - Claude ECHERNIER-MOTTET - Dominique COMANDONE - Jérémy COULOMBEL - Elisabeth GIGUELAY - Brigitte PERROT - Jean-Marc DAGAND - Christophe MECHOUK - Noël DUVAND.

**Absents Représentés**: Jonathan DEBOUY par Jacques GRANDCHAMP- Alexia LEROUYER par James WALKER-Philippe DECURNINGE par Sylviane DENIAU-Valérie RAPHOZ par Éric GAYDON-Claude SIGWALT par Brigitte PERROT-Gilles TOURNIER par Pascal EYNARD -MACHET

Absents:

Secrétaire de séance : Robert BARATAY

#### **OBJET**: Ouverture des commerces le dimanche pour l'année 2023

#### **DELIBERATION N° 2022.094**

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment les articles L2121-29 et L2212-1, Vu le code du travail et notamment l'article L3132-26,

Considérant que dans les établissements de commerce de détail où le repos hebdomadaire a lieu normalement le dimanche, ce repos peut être supprimé les dimanches désignés par décision du maire prise après avis du conseil municipal, avant le 31 décembre pour l'année suivante,

## Après en avoir délibéré à l'Unanimité LE CONSEIL MUNICIPAL

**EMET** un avis favorable à l'ouverture des commerces les dimanches de l'année 2023 suivants : 26/11, 3/12, 10/12 17/12 et 24/12.

Pour extrait conforme au registre des délibérations.

Le secrétaire de séance, Robert BARATAY

Le Maire de Publier, Jacques GRANDCHAMP

Acte certifié exécutoire le : Télétransmis en Sous-Préfecture le :

Notifié ou publié le :